

Des outils

- Un accompagnement individuel avec le conseiller référent, des conseillers spécialisés techniques (Chambres d'agriculture ou ABP) et économiques en amont du projet.
- Des modules collectifs sur des thèmes en relation avec votre activité.
- Un module collectif obligatoire pour mettre en chiffres son projet et prévenir les difficultés.
- Des rendez-vous individuels et collectifs dans le cadre du suivi.

⇒ Prenez contact pour vérifier votre éligibilité.



CoPASol Picardie

Cette association a été créée par les associations Agriculture Biologique en Picardie (ABP), Terre de Liens Picardie et la Fédération des AMAP de Picardie (FAMAPP). CoPASol Picardie a pour but de promouvoir une agriculture nourricière, créatrice d'emploi et de lien social, dans une société humaine, solidaire, respectueuse de la Terre et du Vivant.

- >> Eve SAYMARD - copasol.picardie@gmail.com - 03 22 42 12 57
- >> Martin JANSSENS - copasol.picardie@gmail.com - 06 32 74 36 00
14 rue du 8 mai 1945 - 80090 AMIENS



Chambres d'agriculture de Picardie

Nos métiers : accompagner vos projets à votre rythme, élaborer pour vous des références techniques, économiques et travail dans toutes les productions agricoles locales. Plus de 60 conseillers spécialisés en élevage, grandes cultures, maraîchage, environnement, vente directe, activités équestres, agritourisme, fruits rouges.

- >> Aisne : Baptiste BAZIN - 03 23 22 50 04 - baptiste.bazin@ma02.org
- >> Oise : Astrid DEGROOTE - 03 44 11 44 37 - astrid.degroote@agri60.fr
- >> Somme : Isabelle ASLAHE - 03 22 33 69 87 - i.aslahe@somme.chambagri.fr
19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 AMIENS Cedex 3



Maquette : R. TEURKI / Service Communication de la Chambre d'agriculture de la Somme - Février 2014. Crédits photos Chambre d'agriculture - Ne pas jeter sur la voie publique.



PICARDIE

Programme d'accompagnement régional à l'installation en agriculture

Votre projet

Vous souhaitez vous installer avec un projet agricole sur moins de 70 ha/actif et avec un atelier d'élevage herbivore et/ou un atelier à haute valeur ajoutée (vente directe, activités équestres agricoles, maraîchage, élevage spécialisé...).

Nous vous proposons un accompagnement «projet» :

- le projet est au centre de l'accompagnement.
- une vision globale du projet d'installation avec une mise en interaction du projet économique avec le territoire, le projet de vie, l'environnement.
- une aide financière éventuelle du Conseil régional (dotation + subvention) dans le cas où le projet répond aux critères d'éligibilité.

2014

Trois phases

- Emergence** : transformer vos idées en un projet écrit.
- Formalisation** : passer du projet au concret avec un chiffrage, un calendrier, des formations, des conseils individuels.
- Suivi du projet** : continuer à vous former et conforter votre activité.

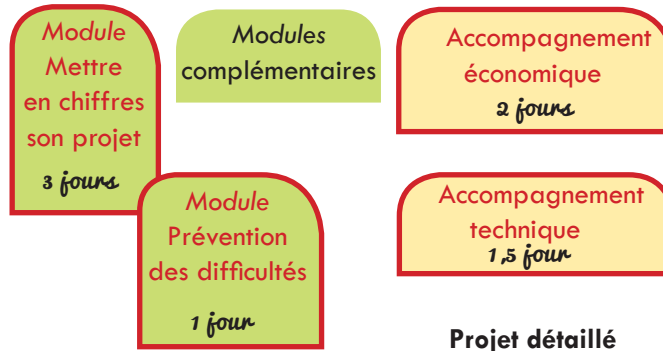


Un parcours à la carte au plus proche de vos besoins

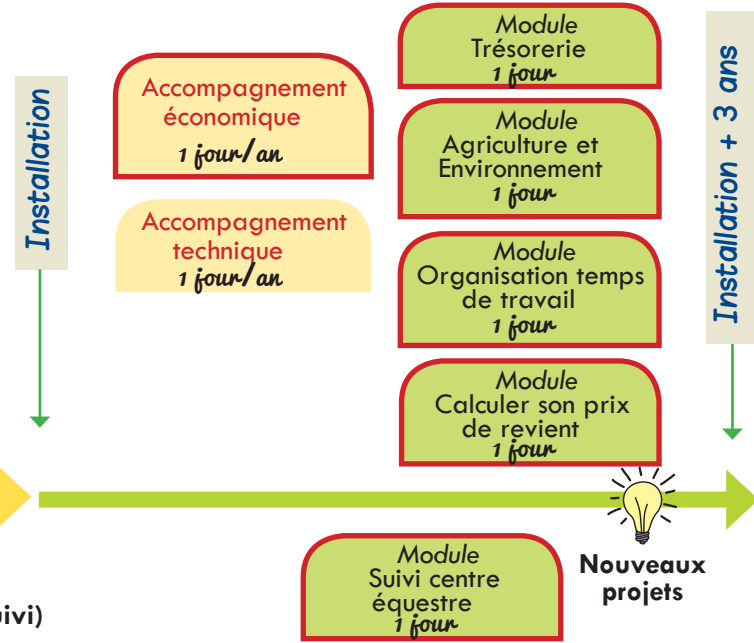
Emergence



Formalisation



Suivi



Rencontres conseiller référent

Rencontres conseiller référent

Rencontres conseiller référent

- Etapes obligatoires
- Modules collectifs
- Accompagnement individuel

Choix du conseiller référent
Chambre d'agriculture/CoPASol Picardie

Dépôt dossier d'aide
Conseil régional de Picardie

Modules complémentaires

Commercialisation des produits transformés à la ferme

L'agriculture biologique

Le maraîchage biologique

Spécial éleveur : autonomie alimentaire

Bâtir son plan d'actions commerciales

Spécial centre équestre

Valeur ajoutée

Le temps de travail estimer et organiser

Réussir son travail en commun

Le foncier

Les statuts



La Région Picardie prend en charge les actions de conseil et de formation à hauteur de 80 % de leur coût. Une partie des frais reste à votre charge. L'accompagnement proposé s'inscrit en complément du parcours à l'installation national pour les candidats éligibles aux aides à l'installation Etat + Feader.